

# L'amélioration et l'adaptation du logement



Vous ne voulez pas quitter votre logement, mais il n'apparaît plus adapté à vos besoins ? Votre logement peut devenir un facteur de risque car vous pouvez chuter ou ne plus être en mesure d'utiliser certaines pièces. Il est possible d'effectuer des améliorations ou des adaptations en fonction de votre autonomie. En effet, il est toujours plus prudent de prévenir un risque de chute en installant, par exemple, une barre d'appui dans la douche. Ces petits travaux peuvent vous permettre de rester vivre en toute sécurité à votre domicile. Il est donc possible de rendre l'accès au logement plus facile, l'utilisation de certains appareils moins risquée et profiter de son logement en toute quiétude.

## Les travaux réalisables :

- Améliorer le confort : isolation, chauffage, sanitaire...
- Transformer l'espace habitable pour vivre de plain-pied...
- Améliorer la sécurité et la simplicité d'utilisation des équipements...
- Adapter et rendre accessible votre logement...

## Accompagnement et aides financières :

Vous souhaitez entreprendre des travaux dans votre logement. Des organismes spécialisés sont à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche. Ils vous soutiennent dans la réflexion des travaux à mener en s'entourant de professionnels aussi bien paramédicaux que techniques pour déterminer un diagnostic. Ils vous aident à rechercher le financement pour réaliser les travaux en fonction de votre situation sociale.

# L'amélioration et l'adaptation du logement




A qui s'adresser ?

CAP ATLANTIQUE

Madame LEROUX-CHEVILLARD

1 place Dolgellau

44350 GUERANDE

 : 02.51.75.77.95

Madame LEROUX-CHEVILLARD propose en Mairie des permanences habitat, sur rendez-vous.

Un Cap Info Habitat Énergie offre un accès à l'information sur des plages horaires plus larges pour tous les particuliers concernant leurs projets de travaux d'économie d'énergie, d'adaptation au vieillissement ou au handicap, d'assainissement non collectif et les questions d'habitat indigne.

Ce nouvel espace regroupera également les permanences sur rendez-vous de l'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement), de l'Espace INFO Énergie et de l'UNPI (Union Nationale des Propriétaires Immobiliers).